

## Commune de SAINT VICTOR

## Séance du 12 octobre 2024

Le samedi douze octobre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER.

**Absent** : Jessica MOTTIN pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Bernard MAGNOULOUX pouvoir à Patrick MARGAND ; Tanguy ANTRESSANGLE ; Jean-Marc COULAUD, Axel CABLÉ.

**OBJET : Décision budgétaire modificative n°2**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision budgétaire modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 103 : Réseaux de voirie	35 000,00 €		
2313 (23) - 126 : Constructions	- 35 000,00 €		
Total Dépenses	00,00 €	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Alain MESBAH-SAVEL, le Maire,

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 14 octobre 2024 et de la publication le 14 octobre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL



